

Règlement intérieur BBALO



- Le présent règlement s'applique à toutes les activités de l'association ("Bébé à l'eau", "5/7", "7/9", "Pré-natal" et "Post-natal").
- L'activité est réservée aux adhérents de l'association BBALO, en priorité aux Villeurbannais.
- Le tarif de l'inscription est forfaitaire et ne pourra être remboursé
- Chaque enfant ne peut être inscrit qu'à une seule des 3 activités : "Bébés à l'eau" ou "5/7" ou "7/9".

Les parents de nouveau(x) adhérent(s) **s'engagent à participer bénévolement** à l'activité BBALO pendant un minimum de **4 heures**. S'ils ne s'acquittent pas de cette formalité, ils ne recevront pas le dossier de réinscription en fin de saison et devront à nouveau passer par la journée annuelle d'inscription à la rentrée suivante. Cette participation des parents consiste en une présence dans l'eau (pour préparer l'activité et

assister les animateurs), afin de permettre d'assurer les séances. Un planning d'inscription sur internet permet de planifier les participations des bénévoles.

- Les anciens adhérents recevront en fin de saison un dossier de réinscription qu'ils devront compléter, signer et renvoyer par voie postale avec les pièces justificatives, sinon le dossier ne sera pas pris en compte.
- Aucun changement de créneau, exceptionnel ou de longue durée, n'est possible.
- Les horaires de fin de créneau doivent être scrupuleusement respectés.
- L'association, n'étant pas chargée du fonctionnement technique de la piscine, décline toute responsabilité sur l'annulation de séances (fermeture exceptionnelle de la piscine, température de l'eau insuffisante, fermeture pendant les jours fériés...).

BBALO EST UNE ASSOCIATION PARENTALE QUI FONCTIONNE GRÂCE A L'ENGAGEMENT DE TOUS LES ADHERENTS. En cas de manque de bénévoles (notamment au niveau de l'animation dans l'eau), des séances pourront être annulées sans pour autant donner droit à un remboursement.

- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors de ses activités.
- Les adhérents attestent avoir pris connaissance du présent règlement lors du dépôt de leur dossier et s'engagent à le respecter. Tout contrevenant à ce règlement pourra se voir refuser temporairement l'accès aux activités.

En cas de récurrence, l'exclusion définitive pourra être prononcée par le conseil d'administration.

Vie à la piscine

- Chaque adhérent est tenu de respecter le règlement intérieur de la piscine ainsi que les règles d'hygiène pour le bien de tous:
 - Chaussures quittées avant l'accès aux vestiaires ;
 - Maquillage et parfum interdits ;
 - Douche savonnée obligatoire à l'arrivée ;
 - Maillot de bain et bonnet de bain exigés, même pour les bébés.
- Pour entrer dans le bassin, tout enfant doit fournir un certificat médical justifiant qu'il ne présente pas de contre-indications aux activités aquatiques et qu'il est à jour des vaccinations obligatoires. Le nouveau calendrier vaccinal impose un contrôle des vaccinations en cours de saison. **Les parents devront donc fournir une copie du carnet de santé dès qu'un nouveau vaccin aura été réalisé. Les familles ne s'étant pas acquittés de cette formalité pourront se voir interdire l'accès au bassin.**
- Les cabines individuelles servent au changement de tenue, et en aucun cas à entreposer les vêtements ou les transats durant les séances.
- Les prises de photos ou de vidéos durant les activités sont encadrées afin que le droit à l'image, à l'intimité et le respect de la vie privée soient préservés. Elles seront donc possibles uniquement lors de journées spécifiques, et se voudront cadrées sur sa propre famille.

- L'accès au bassin nautique pourra être interdit aux enfants présentant des affections O.R.L. ou dermatologiques suspectes.

- Tout cas de maladie contagieuse devra être signalé le plus rapidement possible.

Activité "Bébés à l'eau"

- Les enfants doivent être âgés de moins de 5 ans au 1er septembre de l'année d'inscription.
- Dans l'eau, il faut obligatoirement un accompagnateur majeur par enfant:
 - Pour 1 enfant seul, vous pouvez venir à 1 ou 2 accompagnateurs
 - Pour 2 enfants, vous devez obligatoirement venir à 2 accompagnateurs majeurs (et seulement 2)
 - Pour 3 enfants, vous devez obligatoirement venir à 3 accompagnateurs majeurs (et seulement 3), ou bien venir sur 2 créneaux.

L'activité est encadrée par un surveillant de baignade et un professionnel (psychomotricien, sage-femme, maître-nageur...).

Activité "5/7" et "7/9"

- Les enfants doivent être âgés de plus de 5 ans et de moins de 7 ans au 1er septembre de l'année d'inscription pour l'activité "5/7", et de plus de 7 ans et de moins de 9 ans au 1er septembre de l'année d'inscription pour l'activité "7/9".
- Les enfants sont encadrés dans l'eau et au bord de la piscine par des parents bénévoles avec un surveillant de baignade à l'extérieur de la piscine. Un nombre de parents minimum est fixé par le bureau afin d'assurer la qualité de l'animation et la sécurité des enfants.
- Les enfants sont mis en tenue de bain par leurs parents après confirmation par le personnel d'accueil du nombre d'accompagnants suffisant.
- Les horaires de début et fin de séance sont indiqués sur la confirmation de créneau. Au-delà de l'horaire de fin de créneau, l'association n'est plus responsable de l'enfant.
- Les parents ne peuvent pas rester à la piscine durant la séance de leur enfant s'ils ne sont pas "accompagnants" dans l'eau.

Modalités d'inscription pour la saison 2019-2020

Pour inscrire vos enfants :

- Prenez contact avec nous par mail : contact@bbalo.fr
- Imprimez et signez la fiche d'inscription et le contrat d'inscription (partie basse de la fiche d'inscription) après avoir pris connaissance du règlement intérieur ;
- Déposez ce dossier dans la boîte aux lettres du Palais du Travail (9 place Lazare Goujon) avec les documents demandés →

Pour les nouveau-nés qui commencent en janvier ou qui n'auraient pas encore eu leurs vaccinations en septembre, le certificat et le cahier de vaccination sont à fournir au plus tard lors de la première séance.

Pièces à fournir :

- La **fiche d'inscription** et le contrat d'inscription signés ;
- Un **chèque** bancaire ou postal à l'ordre de BBALO correspondant aux frais d'inscription pour la saison 2019-2020 (voir tarifs ci-dessous) ;
- Si vous êtes villeurbannais, la photocopie d'un **justificatif de domicile** (facture d'électricité, de gaz ...);
- Si vous êtes non-imposable, la photocopie de la **feuille de non-imposition** sur les revenus 2018 des deux parents ;
- Un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique des activités aquatiques, délivré par votre médecin et indiquant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales. Le certificat médical doit dater de moins de 3 mois ;
- La **photocopie des pages relatives aux vaccinations** du carnet de santé.

Attention : l'inscription n'est définitive qu'après réception du dossier complet

Répartition des créneaux

La répartition dans les créneaux se fait selon l'âge de l'enfant au 1er septembre 2019. En cas de non-respect de ces tranches d'âge, un nouveau créneau sera attribué.

Concernant les fratries de 0 à 5 ans souhaitant être dans le même créneau, le choix est laissé aux parents.

Activité "Bébé à l'eau" du SAMEDI			Horaire	Activité "Bébé à l'eau" du DIMANCHE		
Âge	Date de naissance	Code		Âge	Date de naissance	Code
- de 1 an	01/09/2018 et après	S1	08h30 - 09h00	- de 1 an	01/09/2018 et après	D1
1 à 3 ans	Du 01/09/2016 au 31/08/2018	S2	09h00 - 09h45	6 mois à 2 ans	Du 01/09/2017 au 28/02/2019	D2
1 à 3 ans	Du 01/09/2016 au 31/08/2018	S3	09h45 - 10h30	1 à 3 ans	Du 01/09/2016 au 31/08/2018	D3
3 à 5 ans	Du 01/09/2014 au 31/08/2016	S4	10h30 - 11h15	2 à 4 ans	Du 01/09/2015 au 31/08/2017	D4
3 à 5 ans	Du 01/09/2014 au 31/08/2016	S5	11h15 - 12h00	3 à 5 ans	Du 01/09/2014 au 31/08/2016	D5

Activité "5/7 ans"	
Date de naissance :	
Du 1er septembre 2012 au 31 août 2014 (inclus)	
Vendredi: 17h40 - 18h25	Code : V6
Samedi: 12h15 - 13h00	Code : S6

Activité "7/9 ans"	
Date de naissance :	
Du 1er septembre 2010 au 31 août 2012 (inclus)	
Vendredi: 18h35 - 19h20	Code : V7

Tarifs - Chèque à l'ordre de "BBALO"

	Villeurbannais Imposable	Villeurbannais non-imposable	Non-villeurbannais
1 "bébé"	125€	114€	136€
2 "bébés"	187€	176€	198€
3 "bébés"	234€	223€	245€
1 enfant "5/7" ou "7/9"	144€	133€	155€
2 enfants "5/7" ou "7/9"	227€	216€	238€
1 "bébé" + 1 enfant "5/7" ou "7/9"	208€	197€	218€
1 "bébé" + 1 "bébé" en janvier	160€	149€	170€
2 "bébés" + 1 enfant "5/7" ou "7/9"	253€	242€	264€
1 "bébé" + 2 enfants "5/7" ou "7/9"	272€	262€	283€
1 "bébé" commençant en janvier	96€	85€	107€
2 "bébés" commençant en janvier	131€	120€	142€

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter par courriel (contact@bbalo.fr). Pour les autres tarifs, contactez-nous par courriel (contact@bbalo.fr).